

La pêche ici & là-bas





Sommaire

| | |
|---|-----------|
| La pêche dans le monde... le saviez-vous ? | 4 |
| Petit guide des techniques de pêche | 6 |
| La pêche dans l'ouest français | 10 |
| Cadre légal et acteurs de la pêche en France | 12 |
| Quels réseaux d'acteurs dans l'ouest ? | 14 |
| Zoom sur la pêche au Sénégal | 16 |
| Les défis de la pêche pour l'environnement et pour l'homme | 18 |

La pêche dans le monde...

Le saviez-vous ?

Voici quelques données globales sur la pêche dans le monde, qui permettent d'aborder quelques faits marquants. Quel est le poisson le plus pêché ? Que représente la pêche en terme d'emploi ? Les réponses sont ici !

Chiffres de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

L'Asie, premier producteur de poisson

11 des 16 principaux pays producteurs de poissons (pêche et aquaculture) se trouvent en Asie, avec la Chine largement en tête. En terme de navires de pêche, la flottille d'Asie représente **68% de la flottille de pêche mondiale** en 2012, suivie de celle d'Afrique (16%).

L'espèce marine la plus pêchée au monde est...

... l'anchois du Pérou, avec plus de **4,6 millions de tonnes** pêchées en 2012, devant le lieu d'Alaska avec **3,2 millions de tonnes**.

Le poisson, un aliment de plus en plus prisé

La consommation moyenne de poisson dans le monde est passée de **10 à 19 kg/an** et par personne entre **1960 et 2012**, un développement spectaculaire alors que dans le même temps la population mondiale et donc la demande augmente. L'amélioration des revenus, la meilleure efficacité des circuits de distribution, et le développement de l'aquaculture ont permis d'accompagner cette demande croissante.

Un secteur d'activité créateur d'emplois

La pêche et l'aquaculture constituent les moyens d'existence de **10 à 12% de la population mondiale** actuellement, avec une proportion beaucoup plus élevée dans les pays du sud.

Des disparités Nord/Sud

Malgré l'envolée de la consommation annuelle de poisson par personne dans les régions en développement (de 5 kg à 18 kg entre 1961 et 2010), la consommation reste plus élevée et variée dans les régions développées. Un français consomme par exemple 25 kg de poisson en moyenne par an.

Surpêche : un phénomène variable

En 2011, 29% des stocks de poissons étaient surpêchés, 61% étaient exploités au maximum de leur capacité et seulement 10% étaient sous-exploités. Mais si ce phénomène a atteint des niveaux parfois inquiétants, il n'en est pas moins très variable en fonction des zones géographiques. L'Europe a notamment produit de nombreuses mesures pour tendre à réduire ce phénomène, et produit des résultats encourageants.

Le poids de la pêche artisanale

La pêche artisanale emploierait plus de 90% des travailleurs de la pêche, et fournit l'essentiel du poisson consommé dans les pays en développement. Malgré cela, elle reste très peu représentée et subventionnée en comparaison de la pêche industrielle.

Petit guide des techniques de pêche

Il existe de nombreuses techniques de pêche qui varient en fonction des espèces pêchées et des zones pratiquées. On distingue deux types d'engins : les passifs et les actifs. Les engins actifs sont en mouvement et nécessitent d'être manœuvrés : c'est le cas du chalut, de la senne, ou de certaines lignes de pêche par exemple. Les engins passifs, comme les casiers ou les filets, sont déposés à un endroit et remontés quelques temps plus tard.

LE CHALUT

Le chalut est un filet en forme d'entonnoir remorqué par un bateau. Il est généralement équipé de dispositifs permettant une sélectivité des espèces pêchées, ce qui permet l'échappement des autres espèces.

Il y a deux types de chalut : le chalut de fond et le chalut pélagique.

LE CHALUT DE FOND

Comme son nom l'indique, le chalut de fond est une technique de pêche visant à faire trainer derrière un bateau un chalut lesté d'un poids dans la partie basse de l'ouverture pour qu'il reste près du fond, et de flotteurs dans la partie haute de l'ouverture permettant de maintenir le chalut ouvert.

La partie arrière du chalut, appelée « cul du chalut », est strictement réglementée en fonction des espèces ciblées : la taille des mailles doit être adaptée pour permettre de laisser les autres espèces s'échapper.

Espèces ciblées : baudroie, églefin, sole, langoustine, lieu, merlan...

LE CHALUT PELAGIQUE

Le terme de « pélagique » désigne les profondeurs d'eau qui ne sont pas proches du fond. Le chalut pélagique est donc un filet qui est conçu pour être trainé derrière un bateau (ou plusieurs) en pleine eau, contrairement au chalut de fond.

Les espèces « pélagiques » ciblées : bar, thon, anchois, sardine, maquereau...



LA PALANGROTTE

La Palangrotte est une technique traditionnelle utilisée dans certains pays d'Afrique, tels que le Sénégal, mais aussi en France dans la Méditerranée.

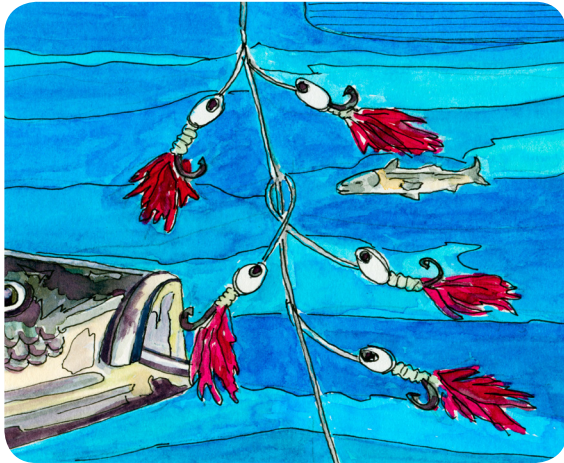
Elle se pratique avec une ligne mais sans canne ni mousqueton. Cela consiste à accrocher traditionnellement trois appâts le long d'une ligne lestée d'un poids à une extrémité qui touchera le fond, et souvent d'une plaque de liège à l'autre extrémité qui flottera à la surface. La ligne est remontée manuellement lorsque le poisson mord.

LA LIGNE

La pêche à la ligne consiste à capturer des poissons à l'aide d'un ou plusieurs hameçon(s) attaché(s) à une ligne.

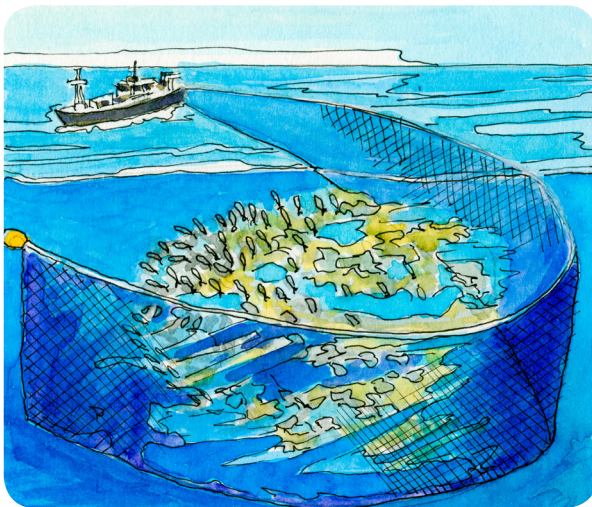
On parle de pêche à la ligne de traîne (ou « à la traîne » si elle est pratiquée sur un bateau en mouvement). La ligne est relevée à la main, éventuellement à l'aide d'une canne, ou relevée par un mécanisme installé sur le bateau. On place au bout des hameçons des appâts vivants ou bien des leurres, en fonction des espèces ciblées.

Espèces ciblées : bar, dorade, lieu jaune, maquereau, thon



LA SENNE

La senne est un filet rectangulaire et long (de 300 mètres à plus d'un kilomètre) qui vise à encercler des bancs de poisson en tournant autour avec le filet.



Elle est dite « tournante » et « coulissante » car une fois que le filet a fait un tour, une coulisse permet de refermer la partie basse pour coincer les poissons avant de remonter le filet. Une fois refermé, le filet a une forme de bourse. Dans sa version plus traditionnelle, la senne utilisée est bien plus petite et utilisée à la main sur le littoral, ou depuis une petite embarcation, comme la pirogue dans certains pays du sud. On parle en France d'une « bolinche » pour désigner les petites sennes tirées par des bateaux de pêche côtière.

Espèces ciblées : anchois, maquereau, sardine, thon, dorade grise...

LA PÊCHE A PIED

La pêche à pied est la récolte de coquillages, crustacés ou poissons sur le littoral, et plus précisément sur l'estran, la zone littorale découverte à marée basse.



Différents outils sont utilisés en fonction de l'espèce pêchée ou collectée, et c'est essentiellement à marée basse qu'elle est pratiquée. La pêche à pied est très réglementée et nécessite une licence pour chaque espèce pêchée au niveau professionnel.

Espèces ciblées : Palourdes, coques, praires, tellines, crustacés...

LE CASIER

Les casiers sont des pièges rigides en forme de caisse fermée que l'on dépose sur les fonds marins.

Ils ont une ouverture (ou deux pour les casiers à crevettes) en forme de goulot conçue pour permettre à l'espèce cible une entrée facile et une sortie plus difficile du piège. Un appât adapté à l'espèce pêchée est déposé dans le casier pour l'attirer.

Espèces ciblées : Araignée, bouquet, bulot, étrille, homard, seiche, tourteau, crabe, crevette rose, seiche...



LA DRAGUE

Une drague est un panier en métal ou en filet qui est trainée sur les fonds marins pour la pêche aux coquillages.

Dans le bas du panier est fixé une barre munie de lames métalliques pour déterrer les coquillages enfouis dans les sédiments.

Espèces ciblées : Amande, coquille saint jacques, palourde, pétoncle, praire...

LE FILET

Le filet est posé en mer et généralement relevé le lendemain. Il est tendu par un système de flotteurs accrochés en haut et de poids installés en bas. Le filet peut être « dérivant » s'il est installé proche de la surface, et peut mesurer plusieurs dizaines de kilomètres, ou « dormant » s'il est installé au fond de l'eau et mesurer alors jusqu'à cinquante kilomètres. Il existe deux types de filets : le filet droit et le filet trémail.

⚓ LE FILET DROIT (OU MAILLANT)

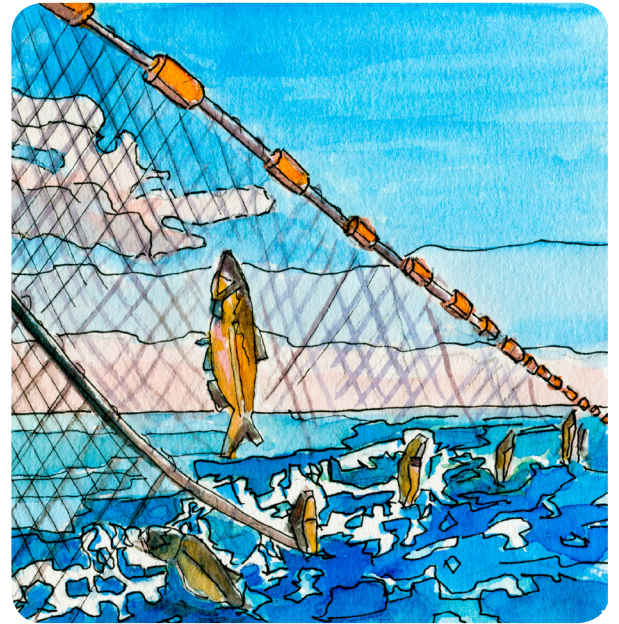
Est composé d'une unique nappe conçue pour bloquer le poisson au niveau des ouïes lorsqu'il engage sa tête par une maille. La taille des mailles dépend de l'espèce de poisson pêchée.

Espèces ciblées : rouget, crustacés, bar, lieu...

⚓ LE TREMAIL

Le trémail est composé de trois nappes successives, les deux nappes extérieures étant composées de mailles larges, et la nappe intérieure de mailles plus serrées afin d'attraper tous les types de poissons. Ce type de filet est également appelé « emmêlant » puisque c'est de cette façon que le poisson est retenu.

Espèces ciblées : sole, poissons plats, crustacés, lotte, raie...



Ce petit guide n'est qu'un aperçu de la multitude des techniques de pêche utilisées dans le monde. Les pêches artisanales en particulier sont très variées car adaptées aux spécificités locales.

Dans cette diversité de pratiques, certaines sont plus respectueuses des écosystèmes marins. Elles se différencient par leur sélectivité des espèces pêchées et donc la limitation des prises accessoires, mais aussi par l'impact qu'elles ont sur l'environnement : pollution, dégradation des habitats naturels...

Le chalut de fond et la drague sont deux exemples de pêches qui peuvent être source de détériorations lorsqu'elles sont mal utilisées.

La pêche dans l'ouest français

LA FLOTTE

La Bretagne est la première région de pêche française, avec près de 1300 bateaux. Ses 22 ports de pêche concentrent plus de la moitié du tonnage national de poissons et crustacés ! Les Pays de la Loire regroupent une flottille de pêche non négligeable avec plus de 400 navires, la région étant la deuxième région française de pêche en valeur.

Les différentes façades maritimes françaises sont plus ou moins marquées par certains types de pêche et de flotte, mais la Bretagne fait plutôt exception par sa flotte suffisamment diversifiée pour lui permettre de pratiquer la pêche dans tous les types de zones :

⚓ La **petite pêche (navigation inférieure à 24h)** est d'abord une spécialité des DOM français, en particulier en Guadeloupe et Martinique, mais ceux-ci sont suivis de très près par la Bretagne puis la façade Méditerranéenne.

⚓ La **pêche côtière (navigation entre 24h et 96h)** est surtout pratiquée en Bretagne et en Normandie.

⚓ La **pêche au large (navigation entre 96h et 20 jours)** est surtout pratiquée à partir des ports bretons, mais aussi dans une moindre mesure des ports d'Aquitaine.

⚓ Enfin la **grande pêche (navigation supérieure à 20 jours)** est surtout pratiquée en Bretagne, mais aussi dans une moindre mesure à la Réunion.

LES EMPLOIS

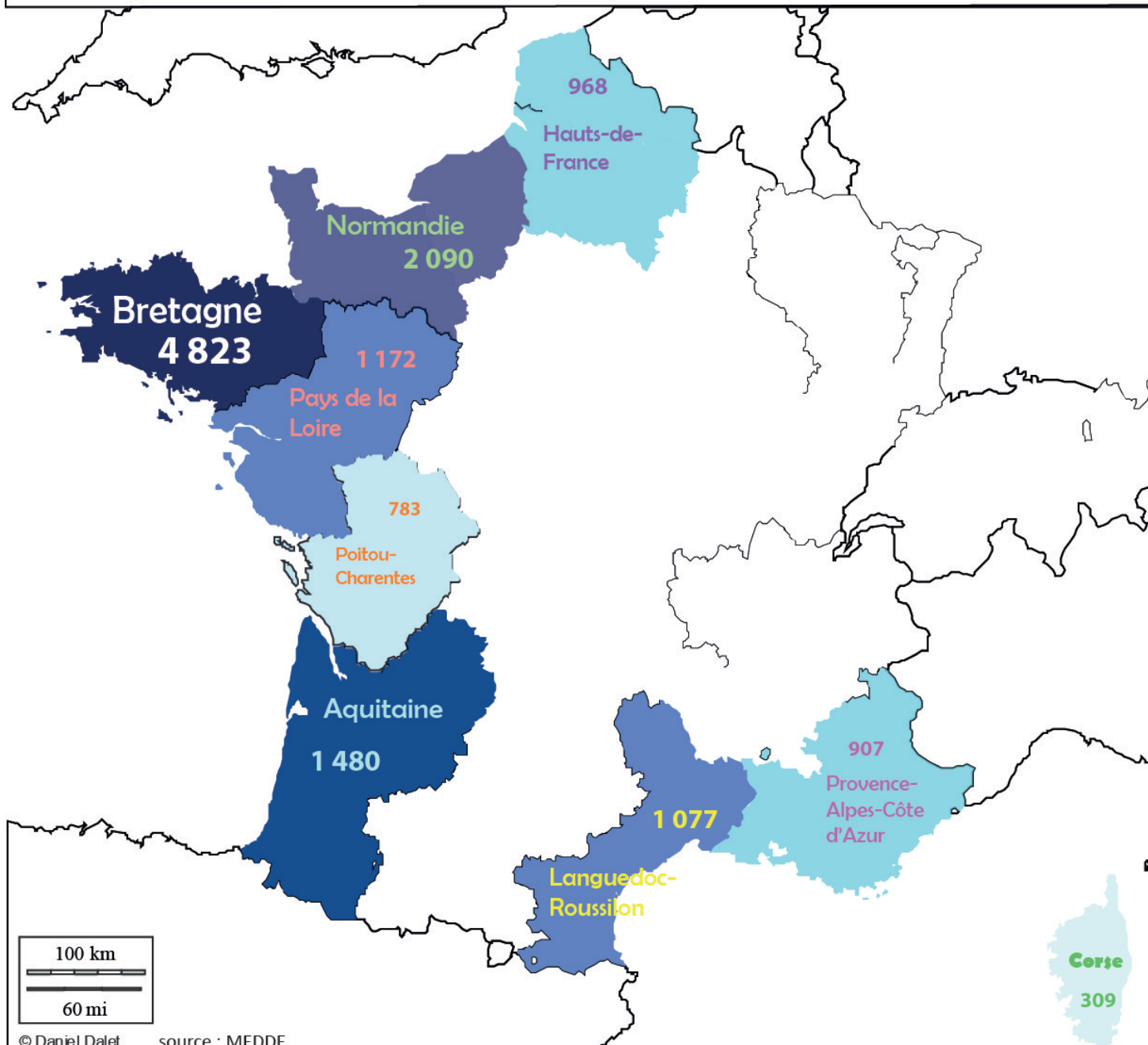
Avec près de 5000 emplois en Bretagne et 1200 en Pays de la Loire, le grand ouest est de loin le premier bassin d'emplois français pour les marins-pêcheurs.

Les deux régions représentent près de 35% des emplois (respectivement 28% et 7%) suivi par l'ensemble Poitou-Charentes/Aquitaine (19%) et la façade Nord/Normandie (17%).

Cependant on constate en France ces dernières années une baisse significative des emplois de marins-pêcheurs, et parallèlement une vraie difficulté à recruter. La baisse n'est pas homogène selon le type de navigation, elle est particulièrement marquée dans la pêche côtière.

Voir la carte ci-contre >>

Nombre de marins-pêcheurs par région d'armement



LA PRODUCTION

Les criées bretonnes représentent près de 50% du tonnage français.

Les ports de Lorient et Le Guilvinec sont les plus importants de la région : Sur 233 000 tonnes de poissons pêchés en France en 2012, ils comptabilisaient respectivement 27 000 et 20 000 tonnes. Seul le port de Boulogne-Sur-Mer les surpassait alors avec près de 36 000 tonnes.

En Pays de la Loire, les principales criées sont celles de la Turballe et des Sables d'Olonne avec respectivement 9 000 et 7 000 tonnes de prises en 2012.

Malgré son importante façade maritime, la France importe pourtant les deux tiers du poisson consommé par les ménages, la pêche et l'aquaculture ne couvrant pas la totalité de la demande.

Cadre légal et acteurs de la pêche en France



Comment est organisée la pêche maritime, en France ?

Les acteurs intervenant dans la pêche sont très nombreux et évoluent à différentes échelles, du mondial au local. Au premier rang des acteurs de la pêche se trouvent les **pêcheurs de loisirs et professionnels**. Ceux-ci travaillent avec les criées pour le débarquement et la vente des produits.

Les pêcheurs professionnels sont structurés localement en **organisations de producteurs (OP)**, dont la mission principale est la gestion et la répartition entre les pêcheurs des sous-quotas de pêche, c'est-à-dire la quantité de poissons par espèce autorisée à la pêche par l'Union Européenne. Pour les représenter auprès des acteurs publics et promouvoir les intérêts de leur profession, ils sont également regroupés dans les **comités des pêches maritimes et des élevages marins**, qui existent aux niveaux départemental, régional et national. Ces comités composés de représentants élus des pêcheurs participent notamment à l'élaboration et l'application des réglementations entourant leur activité.

En 2016, c'est le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer via sa **Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA)** qui a en charge la politique des pêches en France. Elle la met en oeuvre au niveau local avec les services décentralisés de l'Etat regroupés au sein des Directions Interrégionales de la Mer (DIRM). Au niveau régional, les **conseils régionaux** gèrent une partie de l'enveloppe financière française du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), le reste est géré par la DPMA au niveau national.

Sur le plan scientifique, **Ifremer** est un acteur français très important. Il fournit l'essentiel des connaissances, données et conseils pour assurer une gestion durable des ressources halieutiques. Ifremer siège d'ailleurs dans de nombreuses instances pour apporter son expertise scientifique dans les prises de décision.

Quel est le rôle de l'Europe ?

Avec le plus grand territoire maritime au monde, l'Union Européenne est le 3ème producteur mondial de pêche et d'aquaculture, la première place étant occupée par la Chine. L'Espagne, la France et le Royaume-Uni figurent parmi les leaders de ces activités au sein de l'Union. Parallèlement, l'Union Européenne est le premier importateur mondial de poissons, fruits de mer et produits de l'aquaculture : plus de 60 % des produits consommés dans l'Union proviennent de l'extérieur !

L'Union Européenne fait appliquer la Politique Commune de la Pêche (PCP), née en 1983 et adaptée de la Politique Agricole Commune (PAC), qui vise principalement à encadrer les pratiques pour une pêche durable et respectueuse de l'environnement, mais aussi en faire un secteur économiquement viable. Elle a créé pour cela le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), un fonds de subventions pour soutenir la pêche et l'aquaculture, encourager les bonnes pratiques et favoriser l'innovation et la compétitivité.

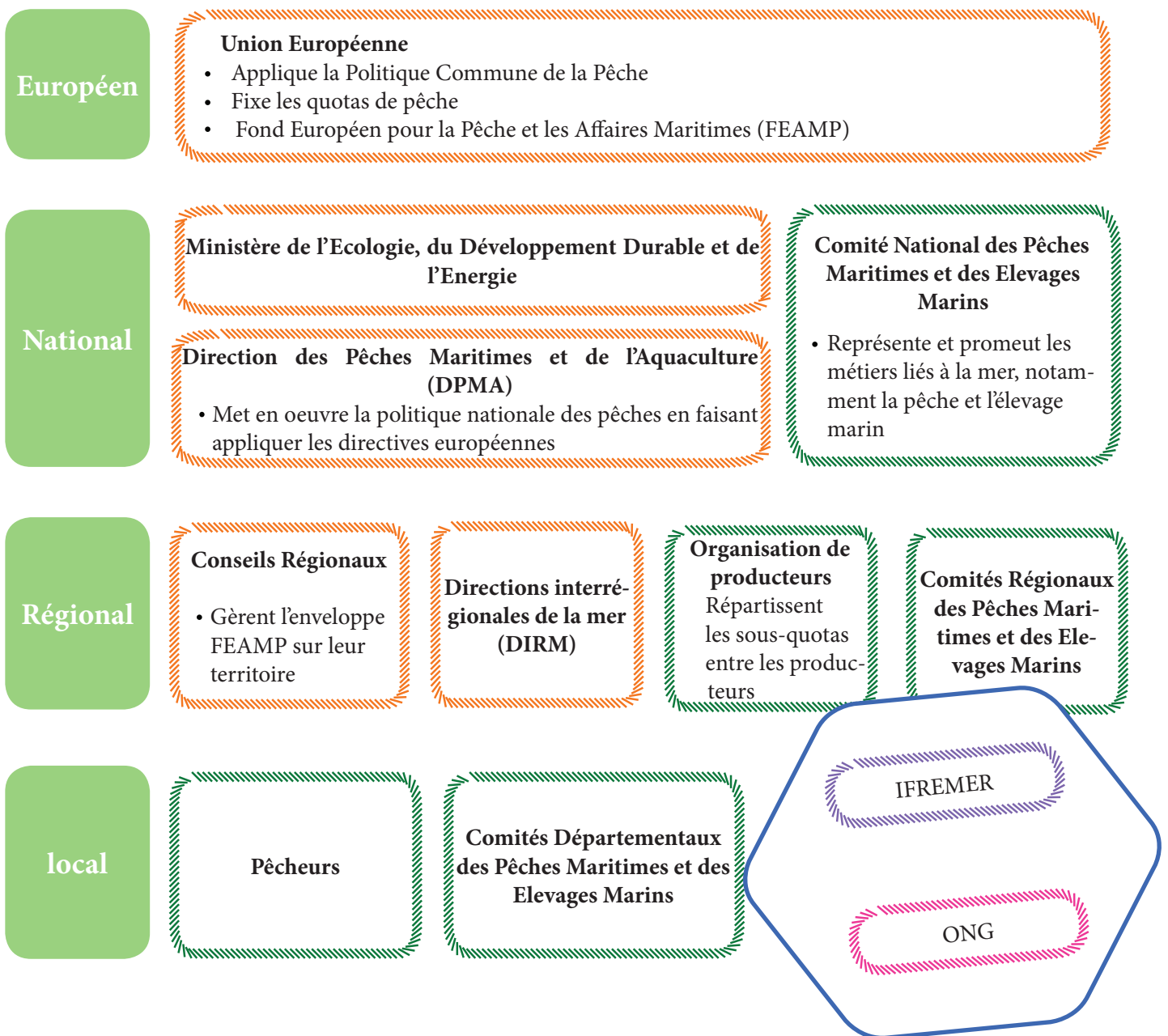
Autre rôle important de l'Union, elle négocie des accords de partenariat avec les pays tiers pour autoriser l'accès de la flotte européenne aux zones de pêche, en échange d'une contrepartie financière ou de facilités pour accéder au marché européen : c'est le cas des accords avec certains pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique).

Pourquoi les quotas de pêche ?

L'application de quotas pêche est une mesure qui s'inscrit dans l'objectif de conservation, et limitation de l'impact de la pêche sur l'environnement. L'objectif est de protéger les stocks de poissons en permettant aux jeunes poissons de se reproduire et ainsi assurer le renouvellement des espèces.

Fixés par l'Union Européenne, les quotas sont déterminés chaque fin d'année par les ministres de l'Union en charge de la pêche. Ils définissent pour chaque espèce de poisson des plafonds de captures fixant ainsi la limite du nombre de poissons autorisés à être pêchés et les zones de pêche à respecter. Ils se basent sur des études scientifiques pour évaluer l'état des stocks de poissons et leur capacité de renouvellement.

Principaux acteurs de la gouvernance des pêches en France



Acteurs professionnels



Acteurs politiques, administratifs

Quels réseaux d'acteurs dans l'ouest ?

En dehors des acteurs institutionnels présentés dans la partie précédente, qui fixent et font appliquer le cadre réglementaire dans la pêche et ont avant tout un rôle de contrôle et de régulation, les régions comptent également des réseaux : ceux des acteurs militants, scientifiques et professionnels qui influencent le monde de la pêche. Il est intéressant d'avoir un aperçu de ces réseaux qui participent activement de l'évolution des pratiques.

Les acteurs scientifiques, des moteurs d'innovation

Parmi les acteurs scientifiques majeurs dans la pêche, Ifremer est l'un des plus importants puisqu'il a à la fois un rôle d'appui aux politiques publiques de pêche, en aidant notamment au suivi des stocks de poissons pour les quotas, et un rôle de recherche et développement pour la valorisation économique et l'amélioration de la connaissance des océans. Ifremer compte plusieurs antennes dans l'ouest, dont les centres de Brest, Lorient ou Nantes.

Plusieurs autres organisations sont amenées à travailler sur des sujets plus ou moins connectés à la pêche, comme l'Institut de Recherche pour le Développement ou bien le Centre National de la Recherche Scientifique par exemple, mais ce n'est pas leur objet de recherche central comme c'est le cas pour l'Ifremer. L'ouest français possède également un nombre important d'établissements scolaires proposant des formations maritimes, et particulièrement en Bretagne. Les universités participent à la recherche et l'innovation via des projets menés en collaboration avec les acteurs de la pêche pour l'amélioration de la productivité et l'atténuation de l'impact de l'activité sur l'environnement.

Voici quelques-uns des établissements de l'ouest proposant des formations maritimes :

- **L'Institut Universitaire Européen de la Mer de Brest**, qui dispense un très grand nombre de formations principalement scientifiques et entretient des liens très importants avec l'Ifremer notamment.
- **L'université de Rennes** propose quelques formations en lien avec la mer, notamment via l'agrocampus et ses formations sur l'halieutique.
- **Les universités de Vannes et Lorient** ont des formations relativement variées sur les océans et les littoraux, allant des sciences sociales au droit de l'environnement et la géographie.
- **L'université de Nantes** propose un choix assez diversifié de formations en lien avec la mer, dont une grande partie est orientée sur la logistique et le transport maritime.

Les acteurs militants et associatifs

Le panel d'acteurs militants qui oeuvrent pour les océans s'est particulièrement étoffé au cours des quinze dernières années avec la montée de l'écologie. Ils assurent généralement un rôle de lanceurs d'alertes, et certains vont jusqu'au plaidoyer pour défendre un intérêt commun auprès des acteurs politiques et économiques. D'autres enfin organisent des actions de sensibilisation et d'éducation pour informer le grand public des enjeux autour des océans.



La majeure partie de ces organisations sont dites « environnementalistes » car elles défendent avant tout les intérêts environnementaux : c'est le cas de Surfrider, qui agit pour la protection des océans et surtout des littoraux, mais aussi de Bloom ou Greenpeace. A côté de ces grandes organisations nationales, on trouve également de plus petites structures comme la Maison de la Mer basée à Lorient, qui a principalement un rôle d'éducation à la mer et son exploitation, ou le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Belle-Île, qui propose également des actions d'éducation mais aussi l'accompagnement des collectivités dans des projets de développement durable.

Certaines associations abordent les problématiques liées aux océans sous un angle plus « social », en accordant une place importante aux personnes qui vivent de la mer, comme le Collectif Pêche et Développement basé à Lorient, ou l'association Meravenir des Sables d'Olonne. Ces organisations s'intéressent à la représentation de la pêche artisanale, au rôle de la mer dans la souveraineté alimentaire, et aux liens entre les pays du Sud et du Nord sur ces questions.

Les collectivités publiques, des soutiens aux projets

Pour la première fois les régions françaises ont obtenu une délégation importante dans la gestion d'une partie du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche sur la période 2014-2020. Si l'Etat garde la gestion d'une partie des fonds alloués (154M) pour tout ce qui relève des mesures nationales, les régions ont maintenant une enveloppe conséquente pour tout ce qui a trait à la préservation de la ressource et surtout le développement de la pêche sur leur territoire. Ce rôle nouveau renforce la place des régions dans la gouvernance de la pêche, en leur donnant la possibilité de définir un cadre et une orientation sur ces six années, qu'elles développent dans des « programmes opérationnels ».

LA BRETAGNE

Avec une enveloppe de 47 millions d'euro, la Région Bretagne a développé son programme autour de quatre priorités : **1. développer une pêche durable** **2. promouvoir une aquaculture durable** **3. améliorer l'emploi et renforcer la cohésion territoriale** **4. encourager la commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture**

LES PAYS DE LA LOIRE

La région Pays de la Loire dispose d'une enveloppe de 13.1 millions d'euros pour accompagner des projets. Son programme opérationnel se compose de six priorités : **1. encourager une pêche durable sur le plan environnemental, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante, compétitive et fondée sur les connaissances** **2. encourager une aquaculture durable sur le plan environnemental, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante, compétitive et fondée sur les connaissances** **3. encourager la mise en oeuvre de la Politique Commune de la Pêche** **4. améliorer l'emploi et la cohésion territoriale** **5. encourager la commercialisation et la transformation** **6. encourager la mise en oeuvre de la Politique Maritime Intégrée**

Les Communautés de Communes sont les relais du Conseil Régional sur ces questions et soutiennent eux aussi des projets en lien avec la mer. En Bretagne, les structures littorales ont pu déposer des programmes d'actions en lien avec celui de la Région pour gérer une partie de l'enveloppe régionale du FEAMP.



ZOOM

sur la pêche au Sénégal

Le secteur de la pêche occupe une place très importante dans l'économie et la vie du Sénégal, mais connaît aujourd'hui une crise profonde marquée par une diminution des ressources halieutiques. En tant que grande nation de la pêche artisanale, la survie de cette activité est vitale pour son économie et plus globalement pour la lutte contre la pauvreté.

Le Sénégal, une nation de pêcheurs

Les côtes sénégalaises sont naturellement riches et diversifiées en termes de ressources halieutiques grâce à un ensemble de facteurs naturels très favorables à la vie sous-marine (température, géomorphologie, hydrodynamique...), ce qui place ses côtes parmi les plus poissonneuses au monde.

C'est donc très logiquement que le pays a développé une importante activité de pêche, qui représente aujourd'hui un élément très important dans son économie mais aussi dans la sécurité alimentaire de sa population. Actuellement, les emplois générés par la pêche représentent plus de 15% de la population active, soit 600 000 personnes, dont les deux tiers relèvent de la pêche artisanale. Celle-ci se pratique généralement sur la traditionnelle pirogue sénégalaise, qui fonctionne depuis plusieurs décennies grâce à un moteur dans 90% des cas.

La pêche comme rempart contre la pauvreté

Face à la cherté de la viande, la pêche a pris une place de plus en plus grande dans l'alimentation des populations locales, notamment celles aux plus faibles revenus. En effet, l'abondance de la ressource halieutique en fait un produit simple d'accès et d'exploitation, les flottes sénégalaises artisanales pêchant très près des côtes.

Aujourd'hui, la consommation de poisson au Sénégal avoisine les 27 kg par an en moyenne, surpassant par exemple la consommation française. Les produits de la pêche couvrent à eux seuls 75% des besoins en protéines animales de la population sénégalaise.

Des ressources halieutiques en danger

Les ressources halieutiques des eaux sénégalaises, qui étaient parmi les plus abondantes du monde il y a trente ans, ont connu une détérioration très marquée dans les dernières décennies. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène :

- La surexploitation des stocks, qui a impacté le renouvellement d'espèces ;
- La détérioration de l'environnement marin ;
- la croissance de la demande due à la pression démographique.

Pour faire face à cette disparition de la ressource halieutique, le Sénégal a pris plusieurs mesures au début des années 2000 : arrêt des accords de pêche avec l'Europe, gel de la délivrance des licences de pêche démersale côtière (pour ralentir notamment la pêche chalutière), instauration du permis de pêche artisanale et gel de leur distribution.

Mais aujourd'hui encore, la ressource reste en danger du fait de la surexploitation qui n'a jamais véritablement cessée et d'une diversification de la demande. Avec l'utilisation de plus en plus importante des produits de la pêche sénégalaise pour la production de farine de poisson qui vient alimenter l'aquaculture, le pays devra bientôt avoir recours à l'importation pour nourrir sa population.

Tableau comparatif de la pêche au Sénégal et en France

| | Sénégal | France |
|--|---------|---------------|
| Littoral (en km) | 718 | 4853 |
| Nombre d'emplois | 600 000 | 65 000 |
| % de la population active | 15% | 0,2% |
| emplois directs (pêcheurs) | 63 000 | 16 000 |
| Production en tonnes/an (pêche et aquaculture) | 450 000 | 750 000 |
| Part dans le PIB | 2,5% | moins de 0,1% |

Quelle responsabilité de l'Europe ?

L'Union Européenne entretient des liens avec le Sénégal via des accords de pêche, qui autorisent les bateaux de la flotte européenne à pêcher dans les eaux du pays contre une compensation financière. En 2006, ces accords avaient été largement dénoncés par les acteurs de la pêche sénégalaise et finalement arrêtés, pour le manque de transparence, le déficit de connaissances sur l'état des ressources, et pour faire passer la sécurité alimentaire de la population avant les aspects financiers de l'opération.

En 2014, après 8 années de rupture, de nouvelles négociations ont permis à l'Europe d'obtenir de nouveaux accords de pêche jusqu'à 2019. Pourtant les acteurs de la pêche sénégalaise restent toujours sur la réserve au vu des restrictions qu'ils subissent eux même et de l'état inquiétant des stocks de poissons.

L'Europe a signé près d'une quinzaine d'Accords de Partenariat de Pêche Durable (APPD) avec des pays tiers, en promettant d'assurer un suivi scientifique des stocks locaux, ainsi qu'une plus grande transparence. Le respect des besoins des populations locales devrait donc, logiquement, occuper une place plus importante.

Les défis de la pêche pour l'environnement...

Réduire la pression sur les stocks de poissons en danger

Aujourd'hui les océans et leurs habitants subissent de très nombreuses pressions. Avec l'industrialisation de la pêche, beaucoup de stocks de poissons sont surexploités (29% en 2011 selon la FAO), c'est-à-dire qu'ils sont pêchés trop rapidement pour permettre un renouvellement complet du nombre de poissons. C'est ce que l'on appelle la surpêche, par opposition donc à la pêche durable.

L'une des dérives les plus marquantes de cette industrialisation est la pratique de la pêche minotière, qui représenterait près de 30% de la pêche mondiale. Au contraire de la pêche alimentaire, la pêche minotière est une pêche non-sélective qui se pratique avec des filets à petites mailles pour capturer des poissons de tous types et de toutes tailles. Les prises de la pêche minotière sont ensuite utilisées pour produire de la farine et des huiles et nourrir des espèces issues de l'aquaculture.

Réduire les impacts sur l'environnement

Les techniques de pêche sont plus ou moins impactantes pour l'environnement, et malgré une évolution des pratiques et des innovations dans le domaine, certaines techniques particulièrement destructrices perdurent. Les plus extrêmes vont jusqu'à l'utilisation d'explosifs, avec un impact désastreux sur tout l'écosystème touché, et notamment les coraux. Ce procédé est heureusement en déclin mais toujours très présent dans certains pays comme la Tanzanie.

Autre exemple, la pêche au chalut de fond est une pratique bien plus répandue et qui fait débat aujourd'hui. En effet, elle est pointée du doigt pour la détérioration qu'elle occasionne sur les fonds marins et tout ce qui s'y trouve. L'Union Européenne a interdit en juin 2016 cette pratique au-delà de 800 mètres de profondeur et dans les eaux communautaires, ce qui ne met pas fin pour autant à son utilisation.

Atténuer le réchauffement des eaux et l'acidification des océans

Aujourd'hui le grand public est heureusement sensibilisé au réchauffement climatique et à son impact sur les océans. Mais la problématique de l'acidification des océans est, quant à elle, moins connue. En effet, la pollution atmosphérique, et notamment le CO₂, est très largement absorbée par les océans, ce qui augmente leur acidité. Il est pour le moment compliqué de voir tous les effets que cela peut entraîner, la plus connue est la détérioration généralisée des récifs coralliens, des organismes cruciaux dans la chaîne alimentaire des espèces marines.

Diminuer la pollution plastique des océans

Le tristement célèbre « 7ème continent plastique » est l'illustration la plus visible de l'ampleur de la pollution aux plastiques de nos océans. Malheureusement cela ne représente qu'une infime partie de la réalité, puisque la grande majorité du plastique se dissout en morceaux microscopiques qui sont ingérés par les poissons et se retrouvent présents dans toutes les chaînes alimentaires marines.

Améliorer la gestion des quotas de pêche

La gestion et la répartition des quotas de pêche par l'Union Européenne sont bien souvent pointées du doigt pour leur absence de transparence. En effet, ce sont des entités politiques qui décident de leur répartition entre les pays, et non les scientifiques, qui ont seulement un rôle de conseil. Après le passage dans plusieurs comités c'est, au final, au Conseil des Ministres d'adopter pour un an les quotas. La place des lobbys dans les négociations est donc la crainte de beaucoup de professionnels de la pêche.

La gestion des sous-quotas en France est elle aussi remise en cause, puisque les organisations de producteurs qui gèrent leurs répartitions locales souffrent des mêmes maux : absence de vrais critères de répartition, pas de contrôle, conflits d'intérêts...

Un travail sur la transparence des quotas à tous les niveaux semble donc souhaitable.

Négocier des accords de pêche équitables

L'Union Européenne négocie tous les ans avec des pays tiers des accords de pêche pour autoriser les flottes de l'Union à pêcher en dehors des eaux communautaires. La compensation à cet accès est généralement une contrepartie financière importante versée aux Etats : l'UE dépense ainsi près de 270 millions d'euros par an pour acheter des droits de pêche à l'étranger, principalement en Afrique.

Mais il n'est pas rare que les accords soient remis en question par des organisations locales et par les pêcheurs eux-mêmes pour leur manque de transparence, l'absence de pêcheurs artisanaux dans les discussions, et surtout pour l'effet qu'ils ont sur l'économie et les ressources locales.

Protéger la pêche artisanale et lutter contre l'accaparement des mers

La pêche artisanale souffre d'un manque croissant de représentation et de soutien. Malgré son poids dans les emplois et son rôle évident dans la souveraineté alimentaire de nombreux pays du Sud comme du Nord, elle est aujourd'hui largement écartée de la gestion et l'exploitation des mers. Le Forum Mondial des Pêcheurs Artisans a largement dénoncé cette dynamique mondiale « d'accaparement des mers » par des puissances financières, en expliquant qu'elle conduirait indéniablement à la destruction des ressources halieutiques. Cette dépossession des ressources marines pour les pêcheurs artisanaux s'organise de beaucoup de manières, mais de façon notable par le biais d'organisations qui prétendent la défendre : espaces protégés pour la conservation d'espaces marins, politiques d'écotourisme et d'énergie,...

Olivier de Schutter, un ancien Rapporteur spécial des Nations Unies, a souligné dans un discours à l'ONU que « *L'accaparement des mers – sous la forme d'accords d'accès déséquilibrés qui nuisent aux pêcheurs artisanaux, [...] et de détournement des ressources au détriment des populations locales – peut s'avérer une menace aussi sérieuse que l'accaparement des terres* ».

